

«Nous sommes une cible!»

L'Association des éducatrices en milieu familial dénonce le projet de loi sur les armes à feu



Isabelle
Légaré

isabelle.legare@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Le projet de loi du ministre de la Justice, Jacques Dupuis, qui interdit la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'une institution d'enseignement et d'une garderie, rencontre une forte résistance parmi les éducatrices de services de garde en milieu familial.

C'est le cas de Diane Théberge, de Sainte-Angèle-de-Prémont, dont le conjoint est amateur de chasse. Si le projet de loi 9 est adopté, il s'avère que son mari ne pourra plus entreposer une arme, ni dans sa résidence ni ailleurs sur sa propriété.

«On tire sur nous à gros boulets. Nous sommes une cible!» dénonce Nathalie D'Amours, directrice générale de l'Association des éducatrices en milieu familial. Aujourd'hui, elle sera à Québec afin de défendre leur cause en commission parlementaire.

Déjà convaincue de faire l'objet d'une sur-régulation, les éducatrices en milieu familial



PHOTO: STÉPHANE LESSARD

Si le projet de loi 9 est adopté, le mari de Diane Théberge, de Sainte-Angèle-de-Prémont, ne pourra plus entreposer une arme, ni dans sa résidence ni ailleurs sur sa propriété.

affirment qu'elles doivent régulièrement se soumettre à des contrôles sévères. Ces règles s'appliquent aussi aux autres membres de leur famille respective.

Insistant sur la mission première des éducatrices qui consiste à s'assurer de la sécurité des tout-petits, Mme D'Amours rappelle que les lois fédérales exigent que

assure Mme Théberge qui est éducatrice en milieu familial depuis quinze ans. Présentement, elle accueille six enfants âgés entre 13 mois et 3 ans.

«Mon mari se demande si le gouvernement n'est pas en train de virer fou. Bientôt, on ne pourra plus rien faire dans nos propres maisons!» commente Mme Théberge qui estime que le projet de loi 9 est également exagéré.

«Trop, c'est trop!» dit celle qui s'en remet à son association pour défendre son point de vue auprès du ministre Dupuis.

Mme D'Amours soutient que ce projet de loi menace carrément la survie de certains milieux de garde. Une éducatrice lui a notamment confié qu'elle songeait à «fermer boutique» si son conjoint — un instructeur pour le maniement d'armes — était contraint de se plier à ce nouveau règlement.

Rappelant que les éducatrices en milieu familial sont prestataires de services mais surtout, des travailleuses autonomes qui œuvrent dans des résidences privées, leur porte-parole doute des véritables intentions du gouvernement.

«Dans un élan de bon fond, il dit aux parents: inquiétez-vous pas,

vos enfants ne sont pas en danger!» interprète Mme D'Amours qui ne comprend pas cependant que le projet de loi n'interdise pas la possession d'armes à feu dans les familles d'accueil ou, encore, dans des établissements publiques tel que les hôpitaux, CLSC.

«Qu'on le dise clairement si par cette loi, on ne vise que les éducatrices en milieu familial. Et surtout, qu'on nous dise pourquoi?» commente la directrice générale de l'association qui a bien l'intention d'exiger des réponses ce matin. •